

LE LOGEMENT À SAINTE-FOYE

M. LaCroix:

1. Quel est le nom de chacune des personnes ou sociétés qui ont fait parvenir à la Société centrale d'hypothèques et de logement des soumissions, le 25 mars 1951, pour la construction de deux cents maisons à Sainte-Foye, comté de Québec-Montmorency?

2. Quel a été le prix soumis par chaque soumissionnaire?

L'hon. M. Winters:

1. a) Community Enterprises Limited Montréal (P.Q.); b) J. Paquette, Rosemere, (P.Q.); c) G. Archambault Limitée, Montréal (P.Q.); d) Jobin François Inc., Québec (P.Q.).

2. Des soumissions ont été demandées concernant trois types de chauffage. Le contrat a été accordé seulement pour l'installation d'un système de chauffage à air chaud.

	Chauffage à air chaud	Chauffage à eau chaude	Chauffage à eau chaude seulement
--	--------------------------	---------------------------	--

a)	\$1,778,720.00	\$1,804,160.00	\$1,783,280.00
b)	\$1,785,650.00	\$1,859,650.00	\$1,823,290.00
c)	\$1,787,060.00	\$1,808,780.00	\$1,788,180.00
d)	\$1,796,000.00	\$1,821,200.00	\$1,800,560.00

FRITURE ET SAINDOUX POUR CAMPS MILITAIRES

Mme Fairclough:

1. Le ministère de la Production de défense a-t-il acheté des approvisionnements de friture pour les divers camps militaires d'Ontario et de Québec, au cours de la période du 1^{er} avril 1951 au 31 mars 1952?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle quantité de friture et de saindoux le ministère a-t-il achetée?

M. Dickey:

1. Oui.

2. a) Friture, 320,451 livres; b) saindoux, 65,078 livres.

CONSEIL DE L'EFFECTIF NATIONAL

M. Hees:

1. A quelle date le Conseil de l'effectif national a-t-il tenu sa dernière séance?

2. A-t-on publié les délibérations de cette séance du Conseil?

3. Dans le cas de l'affirmative, à qui a-t-on adressé des exemplaires d'un tel rapport?

M. Côté (Verdun-La Salle):

1. Le 26 février 1952.

2. Oui.

3. Le rapport a été adressé aux personnes et organismes suivants: services de nouvelles (*Presse canadienne*, *British United Press* et *Reuters*), membres de la tribune des journalistes; *Journal d'Ottawa*, *Citizen d'Ottawa*, *Le Droit*; hebdomadaires anglais et français; certains propriétaires de quotidiens anglais et français qui ont demandé des exemplaires de tous les rapports; journaux agricoles et ou-

[Le très hon. M. Howe.]

vriers; postes de radio d'Ottawa; hauts fonctionnaires du ministère du Travail; hauts fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage; présidents, secrétaires et membres des comités régionaux, locaux et nationaux de placement; bureaux du service national de placement; autres bureaux des gouvernements fédéral et provinciaux; directeurs des syndicats ouvriers; associations qui ont demandé d'être sur la liste régulière de distribution; membres du conseil consultatif de l'effectif national; divers particuliers qui ont demandé tous les communiqués de presse publiés par le ministère.

VILLE D'OTTAWA—ZONES POSTALES
ET FACTEURS**M. Coldwell:**

1. Quel est le nombre de zones postales dans la ville d'Ottawa?

2. Quelle est l'étendue géographique de chaque zone?

3. Quel est le nombre de facteurs dans chaque zone?

4. A quelle heure le facteur doit-il se présenter au bureau et à quelle heure achève-t-il son travail quotidien, dans chaque zone?

5. Quelle est, en moyenne, la quantité de courrier transportée quotidiennement par le facteur, dans chaque zone?

6. Le facteur est-il obligé d'effectuer d'autres fonctions, en plus du transport et de la livraison du courrier?

7. Dans le cas de l'affirmative, quelle est la nature de ces fonctions?

8. Ces fonctions supplémentaires, s'il en est, diffèrent-elles selon les zones?

9. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les détails de ces fonctions dans chaque zone?

M. Langlois (Gaspé):

1. Quatre.

2. Zone n° 1—Ouest, avenue Loretta; nord, voies du National-Canadien à travers la ville, avenue Loretta jusqu'au canal Rideau, de là le long du canal Rideau depuis les voies qui traversent la ville jusqu'à l'avenue Mann; est, chemin Hurdman; sud, rivière Rideau depuis l'avenue Bronson jusqu'à Hurdman's Bridge.

Zone n° 2—Ouest, canal Rideau et chemin Hurdman; sud et ouest, boulevard Saint-Laurent; nord, rivière Ottawa.

Zone n° 3—Est, avenue Loretta et voies du Pacifique-Canadien à travers la ville; sud, avenue Carling; ouest, Neuvième avenue; nord, rivière Ottawa.

Zone n° 4—Ouest, voies du Pacifique-Canadien qui traversent la ville; nord, rivière Ottawa; est, canal Rideau; sud, voies du National-Canadien qui traversent la ville.

3. (1) 23; (2) 38; (3) 24; (4) 36.

4. Les facteurs se présentent au bureau à 7 heures du matin et à une heure de l'après-midi; ils terminent leur journée quand ils ont accompli leur tâche. L'heure à laquelle